



## Concubinage et adresse commune

Par **jxdb**, le **09/09/2015** à **22:12**

Bonjour,

Je suis propriétaire de mon logement dont j'assume l'ensemble des charges. Ma compagne va emménager chez moi et elle va avoir besoin de justifier de sa nouvelle adresse auprès de différents organismes. Bien entendu elle donc besoin de justificatifs de domicile. Comme elle ne paye aucune facture, comment lui permettre d'officialiser sa nouvelle adresse ?

Merci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **10/09/2015** à **08:21**

Bonjour,

Pour avoir été dans ce cas (logé dans un logement de fonction du à l'emploi de ma compagne), j'ai toujours présenté, en justificatif de domicile, une attestation d'hébergement signée de ma compagne et une facture de téléphone ou autre au nom de ma compagne.

Par **moisse**, le **10/09/2015** à **08:22**

Il vous sera demandé d'établir une attestation d'hébergement.

En outre rien ne vous empêche de signaler cet emménagement auprès des services fiscaux qui établiront une TH la prenant en compte.